



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PAR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DES PROPRIÉTAIRES  
FORESTIERS :

**LOT**

SCRUTIN du 7 février 2023

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **8 février** à la préfecture de la région Occitanie :

- M Michel CROSTE, représentant le préfet de Région,
- M Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Olivier PICARD, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Jean-Charles COSTES, propriétaire forestier, scrutateur
- Mme Anne-Marie THIBAUD, propriétaire forestier, scrutateur

Après dépouillement et recensement des votes du collège départemental **du Lot** pour l'élection d'un ou plusieurs conseillers du centre régional de la propriété forestière Occitanie, les résultats suivants sont validés **à 19 H** :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	10 429
Nombre d'enveloppes reçues	1 668
Nombre d'enveloppes invalides	109
Nombre de votants	1 559
Nombre de bulletins nuls	219
Nombre de bulletins blancs	6
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>1 334</b>

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

CATEGORIE PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
Isabelle MEULET-LAPORTE	Mathieu COLANERI	1 3 3 4

CATEGORIE CBPS ou RTG (autres documents de gestion durable)		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
François WENCELIUS	Eric LACAM	1 3 3 4

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie

- pour la catégorie PSG :

**Isabelle MEULET-LAPORTE, titulaire / Mathieu COLANERI, suppléant**

- pour la catégorie CPBS ou RTG :

**François WENCELIUS, titulaire / Eric LACAM, suppléant**

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises  
Service Développement des filières et de l'emploi  
Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie  
Bureau Réglementation et opérateurs forestiers  
3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP.

Fait en double exemplaires originaux et clos à Toulouse, le **08 février 2022**

<p>Pour le Préfet de la Région Occitanie</p>  <p><b>Michel CROSTE</b> Secrétariat général pour les affaires régionales Occitanie</p>	<p>Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p><b>Yannick BOURNAUD</b></p>	<p>Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p><b>Olivier PICARD</b></p>
 <p><b>Jean-Charles COSTES</b> Scrutateur</p>	 <p><b>Anne-Marie THIBAUD</b> Scrutateur</p>	